



## TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2020-2021

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Méluin a été créé en janvier 2017 par les 9 communes du Pays méluin : Celle-L'Évescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant et Sanxay.

Il exerce pour le compte des communes les compétences « bâtiments scolaires » « services aux écoles » et « services périscolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires. Le SIVOS a pris la suite de la Communauté de communes du Pays Méluin.

Hors temps scolaire, le SIVOS accueille les enfants les jours d'écoles autour des accueils périscolaires, de la pause méridienne et de l'accueil du mercredi.

Il a en charge l'entretien et la maintenance des écoles, les ATSEM, l'aide aux projets d'école... pour que les enfants trouvent des conditions favorables à leur scolarité en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

### Services périscolaires

L'utilisation de l'un ou plusieurs de ces services (accueil périscolaire, pause méridienne, accueil du mercredi) nécessite une **inscription préalable et obligatoire**, matérialisée par le dossier administratif : fiche d'inscription et copie du carnet de santé (vaccins).

Le dossier administratif devra être retourné dûment complété et signé au SIVOS du Pays Méluin, 7 rue Enjambes, BP 70017, 86600 Lusignan **avant le 19 juin 2020**.

### Tarifs 2020-2021

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil syndical. Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 sont les suivants :

#### Accueils périscolaires

QF	matin et mercredi midi	après-midi - 1h (goûter inclus)	après-midi + 1h (goûter inclus)	Pause méridienne sans repas (PAI)	goûter non pris	gratuité 1/2 heure (soutien...)	SANXAY après-midi - 1h sans goûter
0 à 600 €	0,71 €	1,02 €	1,73 €	0.35 €	- 0,24 €	- 0,38 €	0,78 €
601 à 800 €	0,94 €	1,35 €	2,30 €	0.46 €	- 0,32 €	- 0,52 €	1,03 €
801 à 1050 €	1,17 €	1,70 €	2,87 €	0.58 €	- 0,40 €	- 0,65 €	1,29 €
1051 à 1400 €	1,41 €	2,04 €	3,44€	0.70 €	- 0,49 €	- 0,78 €	1,55 €
> à 1400 €	1,65 €	2,37 €	4.02 €	0.81 €	- 0,58 €	- 0,90 €	1,81 €

#### Restaurant scolaire

QF inférieur à 600 €	2,25 €
QF supérieur à 600 €	2,90 €

#### Accueil du mercredi

QF	avec repas
0 à 600 €	5,89 €
601 à 800 €	7,85 €
801 à 1050 €	9,82 €
1051 à 1400 €	11,78 €
> à 1400 €	13,74 €

- Facturation de vacances à vacances
- Modalités de règlement :
  - carte bancaire sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
  - chèques, espèces, carte bancaire au Trésor public de Vivonne. CESU uniquement pour l'accueil périscolaire et l'accueil du mercredi et pour les enfants de moins de 6 ans. Chèques vacances uniquement pour l'accueil du mercredi.